

## LE MOULIN DE LA POËLERIE

Construit il y a presque 400 ans, le **Moulin de la Poëlerie** est un véritable monument historique qui a sans doute peu changé au cours des siècles conservant ainsi l'architecture basse des vieux moulins.

Le Moulin de la Poëlerie est le troisième moulin constituant les Grosses Forges de Longny après celui de la forge de Beaumont, équipé de deux feux d'affinerie, d'une chaufferie, d'un marteau-pilon, d'un martinet, alimenté en fonte par le haut fourneau de Rainville et le moulin de la fenderie avec un four à réverbère.

Le Moulin de la Poëlerie profita de son laminoir dont il était pourvu pour fabriquer des poêles et des poêlons.

Pour la confection des poêles il employait :

- 1<sup>er</sup> – du charbon de bois qu'il faisait carboniser dans les taillis de la Frette et les bois de Longny au nombre de 300 stères par an ;
- 2<sup>e</sup> – de la menue ferraille provenant des déchets des forges voisines et de celles des maréchaux et des serruriers.

Il employait jusqu'à 26 ouvriers  
(6 à l'intérieur et 20 à l'extérieur).



## LE MOULIN DE LA POËLERIE

Longny au Perche  
61290 Longny-les-Villages

# PASSÉ, PRÉSENT ET FUTUR DES MOULINS À EAU

## UNE VÉRITABLE RÉVOLUTION :

**Le moulin à eau fut la première force transformée qui remplaça la force humaine ou animale.**

Bien avant l'utilisation de l'énergie à vent, l'énergie d'origine hydraulique était la seule connue de nos ancêtres. Jusqu'à cette découverte, la force nécessaire pour écraser, moulin, agiter, battre... était produite par l'homme ou l'animal.

Le moulin à eau s'inscrit de fait comme « **la première révolution industrielle** »... révolution qui aura duré près de 2000 ans !

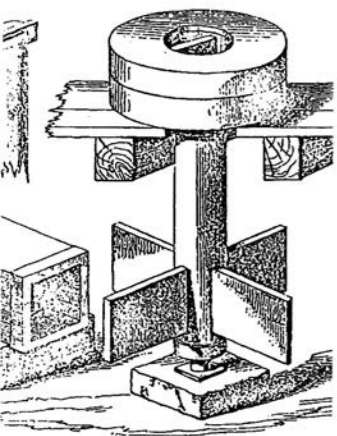
C'est en quelque sorte la première usine inventée et fabriquée par l'homme avec une ingéniosité qui nous laisse encore aujourd'hui admiratifs.

Dans la continuité, le moulin à vent, la machine à vapeur et enfin le moteur à explosion firent leur apparition.

## UN PEU D'HISTOIRE :

Les premiers moulins à eau datent du 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> siècle avant J.C.. On en trouve en Grèce, en Orient, en Chine, en Norvège et dans le Caucase.

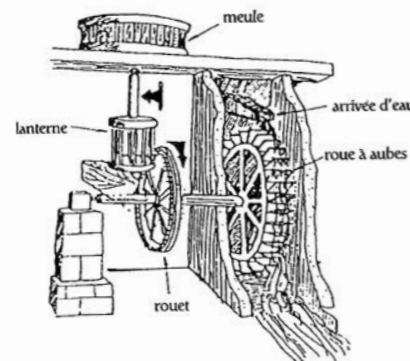
Quant aux moulins à vents, c'est seulement au 12<sup>e</sup> siècle qu'ils font leur apparition.



**Les premiers moulins à eau étaient dotés d'une roue horizontale** avec un axe vertical qui transmettait la force directement à la meule, constituée comme aujourd'hui de 2 meules, l'une fixe (en dessous) dite « meule gisante » et l'autre tournante (au dessus) dite « meule courante ».

Les céréales étaient introduites au centre de la meule courante afin d'être broyées. Le rendement de ces premiers moulins était toutefois très faible.

C'est en Asie Mineure, en 65 avant notre ère, que **les premiers moulins à roue verticale** apparaissent. L'homme invente alors un système pour transformer la force horizontale de l'axe traversant la roue, en une force verticale transmise aux meules. c'est l'invention de l'engrenage.



Jusqu'au siècle dernier, les moulins étaient principalement à roue verticale. Mais la roue horizontale ayant fait beaucoup de progrès jusqu'à aboutir à la turbine, finie par équiper bon nombre de moulins industriels du 19<sup>e</sup> et du 20<sup>e</sup> siècle.

Par la suite, la force hydraulique, non régulière car dépendant du niveau d'eau de la rivière ou du fleuve ainsi que son débit, fut remplacée par la machine à vapeur puis par le moteur électrique.

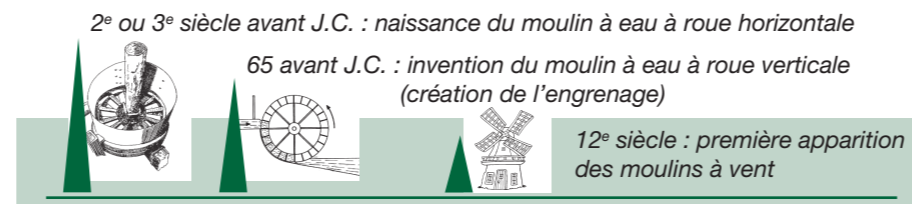
## DE MULTIPLES UTILISATIONS :

Les moulins à eau fournissaient l'énergie pour un grand nombre d'usage, tel que :

- **Moudre les céréales,**
- **Frapper les étoffes ou le papier (« moulin à foulon »),**
- **Broyer les écorces pour le tannage des peaux (« moulin à tan »),**
- **Écraser les graines pour en extraire l'huile (colza, lin, moutarde etc...),**
- **Moudre le malt pour la fabrication de la bière,**
- **Scier le bois,**
- **Forger le fer par le fonctionnement d'un lourd pelon s'abattant sur le métal...**

Beaucoup d'autres utilisations furent mises en œuvre au gré de l'ingéniosité de l'homme comme polir les pierres précieuses, frapper la monnaie, écraser le gypse pour fabriquer du plâtre, préparer de la poudre à canon...

Ces véritables petites usines étaient la fierté de leurs propriétaires, le seigneur local obligeant alors la population à venir faire moudre les céréales dans son moulin pour percevoir l'impôt, du nom de « droit de ban », impôts qui lui permettait de percevoir 1/16<sup>e</sup> de la farine produite.



**APRÈS PLUS DE 20 SIÈCLES, LES MOULINS À EAU ET LES MOULINS À VENT ONT POUR PARTIE DISPARUS, MAIS HEUREUSEMENT CERTAINS SUBSISTENT ENCORE... C'EST NOTRE PATRIMOINE**

## PRÉSENT :

Les moulins encore existants ont pour la plupart été transformés en habitation.

Des droits sur l'eau leur sont attachés, dits « droits fondés en titre » et imprescriptibles pour les moulins construits avant la révolution de 1789.

Pour les moulins postérieurs à cette date, ces droits sont dits « autorisés ».

**Le propriétaire se doit d'entretenir les ouvrages rattachés à son moulin (vannes, seuils, canaux, etc...) de sorte que le moulin assure le contrôle du niveau de la rivière pour l'environnement : survie de la faune et de la flore, maintien de l'activité des pêcheurs, limitation des inondations et du charriage des sédiments.**

Aujourd'hui, par l'inconscience de quelques écologistes en chaussures de ville et par la complicité d'une administration passive, la société a pour ambition de remettre notre planète dans son état d'origine, celle d'Adam et Ève.

Cette volonté consiste à faire disparaître tous les obstacles à l'écoulement de l'eau (vannes, seuils, etc...) afin de remettre les rivières dans leur état et lit d'origine.

Il va de soi que les conséquences d'une telle mesure seraient catastrophiques, réduisant la Juine à un caniveau de quelques dizaines de centimètres de largeur, privant les promeneurs d'un site remarquable, les pêcheurs de leur passion et anéantissant pour le coup toute espérance d'une énergie propre !

## FUTUR :

Le futur des moulins à eau s'inscrit dans un avenir très simple :

### 1. LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

**Tous les sites des moulins sont des lieux remarquables et pour certains de véritables vestiges de plus de 1000 ans d'âge.**

Nous nous devons de conserver ces sites pour les transmettre aux générations futures qui elles-mêmes les transmettront aux suivantes. C'est le plus bel hommage que nous pouvons rendre aux hommes de ce pays qui nous ont laissés des œuvres d'art d'une très grande beauté : cathédrales, églises, châteaux, villes & villages aux ouvrages remarquables que le monde entier nous envie.

### Qui serions-nous sans notre histoire et sans notre patrimoine ?

Des hommes perdus dans la mondialisation sans racine, sans référence et sans passé. Notre devoir de conservation est donc dicté par le respect de nos ancêtres. Leur héritage est notre richesse et perpétuer leur mémoire, tel des passeurs de connaissances, est notre mission.

### 2. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE

Le moulin à eau, qui naturellement n'a plus sa vocation première, est néanmoins assis sur une source d'énergie : la chute d'eau. La production d'électricité de demain ne sera plus centralisée comme aujourd'hui au travers de quelques centrales nucléaires ou hydrauliques mais totalement décentralisée en des centaines de milliers de petits centres de production fonctionnant sur la base du solaire, du vent et de l'eau.

**Le moulin retrouve et retrouvera sa fonction première en utilisant la force de l'eau pour la transformer en énergie électrique.**

Il est facile aujourd'hui d'utiliser la chute d'eau pour alimenter une turbine et produire de l'électricité pour la consommation du moulin lui-même mais aussi pour l'environnement immédiat. La production décentralisée présente aussi l'avantage de supprimer les lignes de transport qui défigurent le paysage, engendrent des pertes et sont d'un coût très important en installation et en entretien.

**Le Moulin de la Poëlerie** est établi sur l'emplacement d'un ancien moulin (identifié en 1630) dépendant de la Baronnie de Longny. En 1705, Il cessera son activité de mouture traditionnelle pour être transformé en Moulin à papier.

**Le 7 Floréal an XII**, Monsieur FRANCOIS AUGUSTE LE CELLIER afferma pour 40 ans le moulin à papier dépendant du domaine de Longny.

**En 1803**, le moulin sera converti en forge renardière et prendra définitivement son nom (seule usine de l'espèce dans le département de l'Orne). Il était équipé d'1 feu d'affinerie ou charbon de bois, 1 laminoir établi en 1813, 1 soufflerie, 1 marteau, 2 roues hydrauliques.

**En 1854**, le moulin est vendu avec la forge de Longny à EMILE PRUDENT GUILLAIN, maître de forge, en l'étude de Maître BRESLIN à Longny.

**Entre 1900 et 1914**, la famille GUILLAIN transforme le moulin en moulin à tan, avec un broyeur d'écorces et un concasseur à meules actionné par la roue hydraulique.

**En 1925**, le moulin est vendu à Monsieur NEYROUD, fabricant de camembert et après transformation devient une fromagerie sous le nom de « Fromage de Longny ».

**En 1947**, le moulin est vendu à Monsieur Michel BRIANCON, éleveur de porcs.

**En 1953**, le moulin est vendu à Madame et Monsieur MUEL, notaire à SAINT CLOUD (92)

**En 1986**, le moulin est acheté par Madame et Monsieur Claude COGNON et transformé en résidence secondaire.

**En 2010**, le moulin est le siège social de l'Association de Sauvegarde des Moulins et des Rivières du Perche Ornais (AMRPO)